



Communiqué

Une nouvelle étape pour l'hébergement d'urgence

Le 1^{er} juillet 2018, la Ville a ouvert l'Etape, un nouveau lieu d'accueil pour les personnes en situation de précarité. Cet hébergement, situé au chemin des Epinette 4 dans le bâtiment occupé précédemment par le LausanneGuesthouse, propose des logements provisoires et des places pour l'hébergement d'urgence pour l'hiver 2018-2019. La Ville en assurera l'exploitation jusqu'à sa démolition dans le cadre du chantier CFF «Léman 2030».

La Ville a ouvert le 1^{er} juillet 2018 un nouvel hébergement social situé au chemin des Epinettes 4, dans le bâtiment qu'occupait l'ancien hôtel *LausanneGuesthouse*. Mis à disposition par les CFF, la Ville bénéficie pour son exploitation d'un contrat de prêt d'usage temporaire jusqu'à la démolition prévue dans le cadre du projet d'extension de la gare de Lausanne, «Léman 2030».

Ce bâtiment complète le dispositif existant d'hébergement en offrant à la fois une prestation de logement provisoire à des Lausannois-es qui ont perdu leur appartement et un hébergement d'urgence saisonnier, en remplacement de l'abri PCi de la Vallée de la jeunesse. Les coûts d'exploitation demeurent ainsi similaires.

Trois étages sont dévolus à l'accueil d'urgence et offriront, pour l'hiver 2018-2019, un nombre de places identiques à celui de l'abri PCi (60 places). Ouvert de 21h à 8h, cette infrastructure propose aux bénéficiaires un lieu sécurisé pour la nuit et un repas chaud élaboré sur place. Les modalités d'accueil demeurent analogues à celles pratiquées jusqu'alors ainsi que dans les autres hébergements du dispositif lausannois, à savoir: un prix d'entrée de cinq francs pour la nuit; la gratuité pour les enfants; et le respect des règles en vigueur au sein du lieu (aucune violence, consommation d'alcool ou de stupéfiants ne sont tolérées). L'encadrement continue d'être assuré par des veilleurs. L'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse demeurera disponible en cas de besoin, notamment lors de plans «Grand froid».

Les Lausannois-es sans appartement et sans solution de relogement après une expulsion, par exemple, y trouveront un logement temporaire. Ainsi, cinq chambres individuelles et deux appartements meublés, gérés par l'Unité logement (UL) du Service social, sont mis à disposition des personnes les plus fragiles et des familles, qui bénéficient dans ce cadre d'un contrat de sous-location. Un intervenant social est présent tous les jours de 17h à 20h pour garantir le bon fonctionnement de la structure, assurer du lien social et prévenir d'éventuelles tensions. Avec ce dispositif, la Ville renforce ses solutions alternatives à l'hôtel.



Ce nouveau bâtiment qui intègre temporairement le dispositif d'hébergement de la Ville est baptisé, «L'Étape». Ce nom symbolise à la fois un moment dans un parcours de vie individuel, mais aussi le temps d'un répit et d'une sécurité bienvenus durant la nuit. C'est aussi, dans le cadre des prestations sociales de la Ville, une étape en attendant le bâtiment de Saint-Martin 10-18, dont le chantier vient de débuter et qui ouvrira ses portes au début de l'année 2021.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 21 315 42 00**

Lausanne, le 2 juillet 2018